

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

Décision du 1^{er} octobre 2025

10.2025-01	AFFAIRES JURIDIQUES OBJET : Recours à une assistance juridique dans le dossier endommagement du Belvédère du Porte-View à Château-Thebaud
------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions du Code de la commande publique qui excluent les services juridiques de représentation en justice et de consultation juridique liés à un contentieux du champ de la commande publique,

VU l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique, selon lequel un marché de services d'un montant inférieur à 40 000 € HT peut être passé sans publicité ni mise en concurrence, à condition que l'acheteur veille à choisir une offre pertinente et à faire une bonne utilisation des deniers public,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que le 22 février 2024 un arbre provenant de la propriété de M. et Mme Graindorge est tombé et a endommagé le Belvédère du Porte-View à Château-Thébaud,

CONSIDERANT que deux rapports d'expertise produits aux frais de Clisson Sèvre et Maine Agglo concluent à la responsabilité des époux Graindorge,

CONSIDERANT qu'il convient de recourir à un cabinet d'avocats pour conduire la négociation amiable, assister la collectivité lors de l'expertise judiciaire et, le cas échéant, assurer sa représentation en justice,

CONSIDERANT que les prestations concernées constituent des services juridiques de représentation et de consultation liés à un contentieux, exclues du champ de la commande publique, dont le montant est inférieur à 40 000 € HT, ce qui autorise une passation de gré à gré,

CONSIDERANT qu'un devis du cabinet d'avocats Coudray Urban Law (Parc d'Affaires Oberthur, 1 rue Raoul Ponchon - 35044 Rennes) en date du 16 septembre 2025 prévoit trois missions pour un total de 7 820,00 € HT (9 397 € TTC) incluant des frais de secrétariat et de gestion de 15 %,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits et disponibles au budget 2025,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de contractualiser avec le cabinet Coudray Urban Law sur la base du devis du 16 septembre 2025 pour un montant total de 7 820 € HT (soit 9 397 € TTC dont 13 € de droit de plaidoirie par audience non soumis à la TVA) correspondant aux prestations suivantes :

Mission	Description	Montant HT (frais de 15 % inclus)
Phase amiable	Rédaction d'un courrier de négociation amiable, réunion de négociation et rédaction d'un protocole transactionnel	2 127,50 € HT
Expertise judiciaire	Rédaction de l'assignation, préparation et communication des pièces, enregistrement devant le tribunal judiciaire, préparation de l'audience, réunion d'expertise et compte-rendu	2 242,50 € HT
Représentation en justice	Rédaction et dépôt d'une assignation en responsabilité, rédaction des conclusions récapitulatives, audience et compte-rendu	3 450,00 € HT

Les montants ci-dessus comprennent les frais de secrétariat, de gestion des données et d'archivage prévus dans l'annexe au devis. Les éventuels frais de déplacement et débours externes seront facturés sur justificatifs, conformément au barème annexé.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »